CONDITIONS:

ABONNEMENT.—Douze piastres par an, payables d'avance pour l'année... destinée pour la campagne... semaine, payable d'avance... que l'abonné ne... la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les arrérages ne soient payés. Les abonnés qui voudront discontinuer leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, Libateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes immeubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires.

Le steamer neuf et élégant BRILLIANT, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.

Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, et de ne pas se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.

N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant, à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 2 nov—4m

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé ou plein ou pas.

Navire Orleans capt. S. Sears, 599 tonneaux			27 nov
Alabama	" C. C. Berry, 474	"	11 déc
Arkansas	" E. J. Dennis 627	"	25 "
Saratoga	" W. Hathaway 542	"	8 janv.
Nashville	" D. Jackson, 540	"	22 "
Kentucky	" J. Banker, 629	"	5 févr

Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagements sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins et liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

FRANKLIN AMES & Co. No. 48 rue du Camp.

N. B. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agents. 11 nov—

POUR GALVESTON.

La goëlette LA BRUCE, fin voilier, doublée en cuivre, Capt. A. Robbins, ayant la plus grande partie de sa charge, partira sous peu pour le port ci-dessus nommé.

Pour le frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue St. Pierre, ou à

SAM. RICKER & Co, 15 dec 36 rue du Camp.

POUR LA HAVANE.

Le brick RINGLEADER, fin marcheur, Capt. Hoffman, partira pour le port ci-dessus, Mardi 19 du courant. Il peut prendre encore, 200 barils pour compléter son chargement, et loger agréablement 14 passagers. S'adresser au Capitaine à bord ou à 15 dec R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire TACITUS, classé A 1, capitaine Russell, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, vis-à-vis la Presse à Coton d'Orléans. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE GREEN, 14 déc 60, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.

Le navire FRANKLIN, classé A 1, capitaine Burgess, désire environ 400 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BAILEY & ABBOTT. 14 déc 14, rue Bienville.

A FRETER.

LA Superbe goëlette MOGUL, du port de 190 tonneaux. S'adresser à 13 déc L. H GALE.

POUR NEW-YORK.

Le beau navire neuf, NEW LONDON capitaine Vennard, est prêt à recevoir du frêt pour le port sus-nommé, et sera de suite expédié, pour frêt ou passage, s'adresser à 13 déc L. H. GALE.

A FRETER.

La barque fine voilière, CAMBRIDGE, capitaine Thing, est prête à recevoir son chargement. S'adresser au capitaine ou à 13 déc GRONING & Co.

POUR CHARLESTON (S. C.)

Le brick Edward, classé A 1, capitaine Ellery, est en chargement au-dessus de la rade, et partira pour le dit port, la semaine prochaine. Pour frêt d'environ 30 boucauds ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser à

BAILEY & ABOTT, 13 déc 14, rue Bienville.

A VENDRE.

La goëlette H. HYLEGER, du port d'environ trente deux tonneaux, ci-devant goëlette Henriette de ce port et dernièrement prise par la goëlette de guerre texienne Brutus. La goëlette H. a été construite à la Nouvelle Orléans depuis quelques années, avec les meilleurs matériaux. JOHN G. ROWLAND, 13 dec 47, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.

Le navire MICHIGAN, peut loger agréablement 10 à 15 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Sturgess à bord, ou à H. C. CAMMACK & CO 11 dec Allée de Banque.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf fin voilier HURON, capitaine Boardman, ayant la majeure partie de son chargement engagé et sera de suite expédié. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à L. H. GALE. 7 déc 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire A 1, JEFFERSON, capitaine Mason, a besoin de l'équivalent de 350 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt, duquel, s'adresser à

BRANDER, M'KENNA & WRIGHT. 7 déc ou à BAILEY & ABBOTT.

POUR SAVANNAH—La goëlette CALLAO, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à WOOD & SIMMONS, 6 déc 22, rue Poydras.

POUR PENSACOLE.

La goëlette David Mos... est prête à recevoir son chargement, et partira immédiatement. Pour frêt s'adresser à HEFFORD & BORGENFREY, 5 dec No 34 rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER.

Pour Tampico ou tout autre port du Mexique, la belle goëlette WATER-WITCH, capitaine Depoire. S'adresser pour les conditions à A. CAPDEVIELLE & Co. 5 déc 19, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire BENGOR, classé A1, de marche supérieure, commandé par le capitaine Dyer, partira le 20 courant, et peut agréablement loger trois passagers; pour les conditions, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT, 5 déc 14, rue Bienville.

POUR ST. IAGO DE CUBE—La goëlette CAPITAL, capitaine Windfield, fine voilière, commence à prendre son chargement. Pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine ou à R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZA WARWICK, classé A1, capitaine Welch ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, s'adresser à GEORGE GREEN, 9 déc 60, rue du Camp.

POUR BORDEAUX (Directement.)

Le navire MORCASTLE, partira le 20 du courant fixe, il a encore besoin de 100 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, à P. BORDELAIS & BLANCAND, 4 dec—10 122, rue St. Pierre.

POUR LIVERPOOL.

LE navire MOUNT ZION, classé A. 1, capitaine Batchelder, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour le reste, s'adresser à GEORGE GREEN, 1er déc No. 60, rue du Camp

POUR LIVERPOOL.

Le navire TALLAHASSEE, capit. Mosey Pour frêt ou passage, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co, 1er déc Bank Alley.

POUR NEW YORK.

La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant une chargement engagé peut prendre environ 20 tonneaux de fret, s'adresser immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE, 23 nov 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON (Texas.)

La goëlette GENOVA, fine voilière, capitaine Abney, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt s'adresser à JAMES REED & Co, No. 20 rue de la Commune, ou à 14 déc L. H. GALE.

DEMANDE DE DOUBLONS par 14 déc R. GRONING & Co.

A LOUER.

TOUTE cette ... et ... avec ... dessus ... magasins de la ... de Nord ... propriété ... G. MUSSON, 2 déc—1m 2po 86, rue de la Douane.

A LOUER—Une partie du magasin no. 69, rue de la Douane, avec privilège commun... Ce magasin est en ce poste plus convenable pour la vente en gros de bottes, souliers etc. 23 nov—

A LOUER.

Le beau bureau rue Gravier ... pour un courtier ou ... ROBINSON & CO. 28 nov 42 rue du Camp.

RAOUL ADAM a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir son magasin de nouveautés, rue Royale au coin de celle de Toulouse, maison de M. Ducatel.

MAGASIN DE MODES.

MADAME Vve. PROVOST, ayant confectionné les modes chez madame E. Lefebvre, a l'honneur d'informer le public et les personnes qui chez madame Lefebvre l'ont honorée de leur confiance, qu'elle vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, un magasin de modes et nouveautés en tout genre. 28 nov—E.3po.

A VENDRE en gros par Raoul Adam, rue Royale coin Toulouse;

Bombasine noire surfine,

Mérinos français, couleurs et noirs, Mousseline de laine; Grand assortiment fichus et châles laine 3/4, 4/4, 5/4; Chales, Fourrures, Palatines, &c.

Chaussons d'hommes, blancs, bleus, mêlés;

Bas bleus, blancs et noirs; Bretelles;

Gants de peau; Broderies de Paris;

Boites d'ébénisterie; Porcelaine assortie, assiettes, plats, déjeuners et pistolets;

Chandeliers plaqués, do. ordinaires;

Ciseaux ordinaires et fins, Soieries noires,

Manteaux couleur et deuil pour dames... 17 nov—10

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.

JAMES LILLY. HERBERT Q. FERGUSON.

Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un règlement immédiat; et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.

Nelle Orléans, le 20 nov. 1837. 29 nov—1m

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de ses manufactures de New York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi: un grand assortiment de toile; Chemises de coton devant en toile; de plus: un grand assortiment de chemises de dessous de mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades: le tout est offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune.

17 nov—1m S. HAYNES

PAROISSE ST.-JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu J. P. V. Dauphin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St.-Jacques, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, mercredi le troisième jour du mois de janvier prochain, à dix heures du matin, toutes les propriétés mobilières et immobilières dépendant de la succession de feu Mr. P. J. V. Dauphin, décédé ab intestat dans cette paroisse St.-Jacques, savoir:

1o. Un terrain situé dans cette paroisse St.-Jacques, rive gauche du Mississipi, à vingt lieues environ de la Nouvelle-Orléans, ayant un demi-arpent de face au fleuve sur quatre arpents de profondeur, borné par en haut par la propriété de Joseph Landry, et par en bas ainsi que dans la profondeur, par la Ferme-Modèle, avec les bâtisses qui sont dessus, circonstances et dépendances.

2o. Trois Esclaves nommés Roufous, nègre âgé de 27 ans;

Eggar, négresse blanchisseuse et repasseuse, âgée de 45 ans;

Et Jonas, nègre créole de 60 ans

3o. Divers Objets mobiliers.

Conditions de la vente: tous les effets mobiliers payables le 1er. de février mil huit cent trente-huit.

Le terrain, avec ses dépendances, ainsi que les esclaves, payables un tiers le 1er. février mil huit cent trente huit, un tiers le 1er. février mil huit cent trente-neuf, et un tiers le 1er. février mil huit cent quarante.

Le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale et privilège sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente seront passés par le juge de cette paroisse aux frais des acquéreurs. 5 déc—24 L. M. TANEY, juge.

LES soussignés reçoivent par les navires Robicon et Hilah, un grand assortiment d'articles, tels que:

Porcelaine, cristaux, argenterie, plaqués, bronzes, meubles, tableaux, objets d'étrennes et de fantaisies, etc. Ils invitent les dames et messieurs qui voudront bien les honorer de leur compagnie à leur magasin, situé rue de Chartres No. 49.

21 nov V. & O. VIGNAUD.

REÇU par le Bordeaux Packet, 1 balle linge de table en fil, à vendre par P. LONGIS, 7 déc 65, rue St. Louis

REÇUES par le navire Vicksburg, de New-York, 15 caisses de chapeaux pour hommes, très légers et à la dernière mode.—A vendre par EVANS & Co., 14 déc 10, rue de Chartres.

REÇUE par le navire Vicksburg, de New-York, 20 caisses de chapeaux de soie pour hommes, très légers et à la dernière mode.—A vendre par EVANS & Co., 14 déc 10, rue de Chartres.

ENTREPOT.—Ce large et commode entrepôt No. 6, rue Conti, à quelques portes de la Levée, est maintenant ouvert pour recevoir des marchandises en dépôt, à des conditions avantageuses. 14 dec.

POIVRE & GRAISSE—283 barils porc, mess et prime; 216 barillets graisse; en débarquement du steamer Chancellor et à vendre par FORSYTH & LEMERICK, No. 13 rue des Magasins.

STEARNS, BROWN & CO. ont transporté leur comptoir, rue du Camp No. 50. 15 nov

AVIS—H. & W. ANDERSON (en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,) ont pris les deux magasins situés rue Tchoupitoulas No. 86 et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins ci-devant occupé par Damarin & Co., où ils continuent le même genre d'affaires sur une plus grande échelle—

L'un des associés, maintenant en Europe, a fait des arrangements avec les fabricants des meilleures Eaux de vie, et des principaux vignerons, arrangement qui les mettront à même d'avoir tout ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs les dépenses d'importations par la voie de New-York.

Ils ont reçu dernièrement, un supplément de Whiskey irlandais et écossais, de la même qualité que celle qui a été si généralement appréciée l'année dernière. 28 nov—a

VIN DE SHERRY—20 pipes, 40 barriques, et 50 quarts du, de vieux vin de Sherry pâle et brun de Gordon, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SHERRY PALE ET BRUN—100 caisses de la marque Gordon en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIEUX VIN DE MADERE—50 caisses vin Madère de choix, contenant chacune trois douzaines, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

FICELLES—Les soussignés en offrent à vendre à des prix modérés. H. & W. ANDERSON & Co. 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE de Champagne et de Cognac, en débarquement du navire français Louisiana, et à vendre par H. & W. ANDERSON, 27 nov No. 84, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY IRLANDAIS très fort, en débarquement du navire Arab et à vendre par H. & W. ANDERSON, 25 nov 84, rue Tchoupitoulas.

VIN DE TENERIFFE—400 barriques Vin du Ténériffe, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON, 25 nov 84, rue Tchoupitoulas.

BIERRE ET PORTER—200 barriques porter de Londres; 150 de bierre écossaise, en débarquement et à vendre à bas prix par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE ET VIN—20 quarts barriques eau de vie, 100 quarts do. et 30 octaves vin de Madère de la Sicile, 40 quarts barriques vin d'Oporto, importé par le navire Créole, de Liverpool, et à vendre à des conditions avantageuses par

H. & W. ANDERSON & Co 25 oct 76 rue Tchoupitoulas.

VIN DE CANARI—100 quarts barriques vin de Canari, importation directe, à vendre à des conditions avantageuses par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—30 barriques eau de vie de Champagne, arrivées directement de Cognac, et à vendre par H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN D'OPORTO ET VIN BLANC—Les soussignés, offrent à vendre le chargement du navire Wm. Tell, qui consiste en vin d'Oporto en pipes, en barriques, et quarts de barriques, vin blanc de Lipari, en barriques et quarts do; vin blanc de Faloraiun, en barriques; et quarts do; vin blanc de Marseilles, en barriques, tous ces vins sont de qualité supérieure, et seront vendus au commerce à des conditions raisonnables.

H. & W. ANDERSON & Co, 25 oct 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SICILE—400 barriques Vin de Madère de Sicile, importation directe en pipes, barriques, quarts de barriques et octaves, à vendre à bon marché par H. & W. ANDERSON, 18 nov 84, rue Tchoupitoulas.

210 PAIRES de Persiennes pour fenêtres, 67 Pendules, à vendre par THOS. W. SMITH, déc—1m 48, rue Conti.

BOUTEILLES A VIN—50 grosses bouteilles anglaises à vin, en débarquement du brick Varmon, et à vendre par H. & W. ANDERSON, 14 déc 84, rue Tchoupitoulas.

NAPOLEONS.—450, à vendre par J. VATINEL, 6 déc 20, rue Conti.

ARTICLES DE PARIS, SOIERIES, RUBANS, &c

LINON batiste, Mouchoirs batiste dans tous les genres.

Etoffes nouvelles pour chapeaux, Rubans qualité de Paris.

Etoffe satinée gros grain, pour mantilles.

Satin façonné riche, noir et couleurs assorties.

Velours noirs de Lyon extra fort pour marchands tailleurs.

Broderies, Nouveautés dans tous les genres.

Etoffes nouvelles pour manteaux de dames.

Lustrine d'Italie, Alépine noire, Mérinos.

Blondes blanches de Paris; Dentelles en fil, à vendre par M. CAFFÉ,

No. 44, rue Conti, maison Lachaise.

Les marchands de modes sont priés de venir faire un choix d'ici sur cet assortiment.

AVIS AUX HABITANS DU PAYS—L. Desportes, Chirurgien-Dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il s'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels.

N. B. Consultation sur les maladies et les lésions... le chirurgien... St. Jacques, entre la collège et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 23 nov—a

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

SUCCESSION RIVARDES—Vente par le Registre des Testaments—Lundi quinzième jour de janvier mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue du Magazin, en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance, en partage de biens des successions de feu Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Aimée Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Layet les époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Régistre des Testaments seussignés, l'esclave et les terres ci-après, savoir:

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 38 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à 34 milles environ au-dessus de Thibodeauxville, bornée en haut par les terres de Dugué Fières et Louis Harang et au-dessous par celles de J. B. Duigné; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Toute cette étendue de terres [appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès], située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Boeuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A. Bourgerol ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a fait sous la date du 25 août 1835 et selon la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenant, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairies, chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans le table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
1		1418
2		1602
3	98	1874
4		1600
5		2647
6	242	2782
7	69	783
8	54	782
9	73	852
10	64	802
11	66	786
12	65	601
13	241	605
14	97	621
15	122	698
16	92	548
17	106	614
18	127	843
19		1445
20		320
21		559
22		143
23		300
24		1345
25	204	196
26	185	127
27	125	198
28	54	240
29		40
30		37
31		80
32		403
33		1423
34	57	2709
35	1170	2458
36	1161	1377
37	164	844
38	102	500
39	132	855
40	161	621
41	85	423
42	79	423
43	76	564
44	69	553
45	62	739
46	65	1237
47		1819
48		4970
49		1018
50		8930
51		1532
52		2600
53		3457
54		3687
55		4700
56		5235
57	117	1204
58		778
59		[illegible]
60		[illegible]

contenance incertaine

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, bornée par l'habitation de Mr. Charle Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à la faite par les parties à ce partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny, également réservé dans le dit acte, cet article et le précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession fut enregistré au Bureau des terres et de plus enregistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1830, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques faibles portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, mais toutes les autres parties, même les prairies étant élevées au dessus des eaux hautes des bayous dont elles sont arrosées et celle du canal de Barataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées seront à ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux ... à se dessécher. Ces terres hautes ... représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et sèches, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à un an, du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables un dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si les vendeurs le requièrent et par hypothèque spéciale sur les terres; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payé, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre ci-dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par la police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no.——, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov—11 Régistre des testaments.

SUCCESSION DE HUGH FARRIE.

Vente par le Régistre des Testaments.

LE Jeudi, 18 janvier 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par la cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 14 décembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la ville rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Hugh Farrie, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, située sur "Chapapala Creek, à environ vingt milles de la ville de Madisonville dans la paroisse St. Tammany, contenant environ six-cent trente-six acres: bornée en haut et en bas par les terres appartenant à Alfred Hennen.

ESCLAVES.

1 Dolly, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne servante, âgée d'environ vingt-trois ans.

2 Lissy, âgée d'environ quinze ans, bonne domestique de maison.

3 Abraham, âgé d'environ quarante sept ans,

4 Jourdan, âgé d'environ trente six ans

Conditions de la vente—La propriété foncière au quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, et les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur la susdite propriété et les dits esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant le sieur Théodore Seghers, notaire public.

W. F. C. DUPLESSIS, 15 déc Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph A. Beard a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lyttleton Myrick décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, 7 dec Régistre des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Cheyron—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les deux curateurs de feu Joseph Cheyron ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, 11 déc Régistre des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Successions de Hawkins, Frazer, Kramer, Hoffstetton and Frey.—Avis est par le présent donné aux créanciers des successions de Charles Hawkins, Aaron Frazer, Lazarus Kramer, Gottleb Hoffstetten et Willard Frey, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles les comptes présentés par le Soussigné, administrateur des dites successions ne seraient point approuvés et homologués les fonds, et entre ses mains répartis conformément aux dits comptes.

Par ordre de la cour W. F. C. DUPLESSIS, 14 déc Rég. des Testaments.

AVIS.—Les titres suivans, qui appartiennent à la succession vacante de Mr. Joseph Cheyron, ont été perdus par le défunt et n'ont pas été trouvés depuis son décès, savoir:

1o. Un billet de $4,000, daté de la Nouvelle-Orléans, le 1er. Septembre 1837, souscrit par Mr. Joseph Guillot père, à l'ordre de Mr. Claude Gerlie et par lui endossé, payable à quinze jours. Ce billet, déjà échu, n'a pas encore été présenté au tireur.

2o. Un certificat, No. 985, daté du 15 août 1834 pour soixante dix actions prises par le défunt, dans le capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

3o. Un certificat, No 1629, daté le 29 août 1836, pour quinze actions, également prises par le défunt, dans le capital de la Banque de la Louisiane.

Le public est prévenu de ne point négocier le billet de quatre mille piastres sus décrit, vu que le paiement en est arrêté; et les personnes qui auraient trouvé les titres sus décrits, sont priées de vouloir bien les transmettre aux soussignés.

P. GAILLARD, FEUILLAS DORVILEE, } Curateurs. 20 nov—6 1po.

AVIS AUX MARCHANDS EN HARNAIS.

LE soussigné a apporté du Nord, un grand assortiment de harnais pour voitures et cabriolets, montés en cuivre, qu'il offre à vendre à son magasin, rue du Camp no. 49, en gros et en détail, et aux prix de manufacture.

14 déc—6 THOMAS GARRISON.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION GARLEPIED.

VENTE par le Régistre des Testaments—Samedi 23 Décembre 1837, à 6 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane, il sera vendu dans la demeure, No. 21 rue St. Philippe, 3ème. municipalité, pour compte de la succession de feu Martin Garlepied, un cheval et son serpentin.

Conditions—comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, 11 déc Régistre des Testaments.

Succession Lucour.

Vente par le Régistre des Testaments.

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, pour compte de la succession de feue dame Emilie Carrière, décédée, veuve de Pierre Lucour, la propriété ci-après décrite, dépendant de la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, ayant mesure française, quarante pieds de face à la rue des Ursulines, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre les rues Bourgogne et des Remparts, avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement; lesquels billets s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela accorder à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Amédée Ducatel, not. pub.

W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov Régistre des Testaments.

SUCCESSION BLONDIN—Vente par le Régistre des Testaments.—Le mercredi, vingt décembre 1837, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan à l'encoignure des rues du Quartier et Bourbon, pour compte de la succession de feu Marie Blondin, le fonds d'un cabaret, et autres effets mobiliers, consistant en meubles meublants &c.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, 7 dec Régistre des Testaments.

SUCCESSION LABROUCHE.—Vente par le Régistre des Testaments.—Le Jeudi, 21 décembre 1837, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste.-Anne, les effets mobiliers, dépendant de la succession de feu Jean François Labronche, et consistant en un lot de hardes, une montre, en argent, &c., &c.

Conditions:—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, 9 déc Rég. des Testaments.

SUCCESSION DE DAME ALPUENTE.

Vente par le Régistre des Testaments

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Euphrosine Lucour, décédée, veuve de Jean Laurent Alpuente, les esclaves ci après décrits, dépendant de la dite succession, savoir:

JOSEPHINE, mulâtresse, âgée d'environ 25 ans, avec ses deux enfans nommés, Honoré, d'environ six ans, et Honorine, d'environ deux ans.

LOUISE, de douze ans, mulâtresse.

Et ADELE, négresse d'environ 45 ans.

Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur les susdits esclaves jusqu'à parfait paiement; lesquels billets porteront intérêt à dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédée Ducatel, not. pub.

W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov Régistre des Testaments.

SUCCESSION OETZMANN—Vente par le régistre des testaments—Le mardi 19 décembre 1837, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues St. Claude et Amour, pour compte de la succession de feu Frederick Oetzmann, les Effets mobiliers en dépendant, consistant en une montre en or, argenterie, hardes à l'usage du défunt, &c., &c.

Conditions de la vente: toutes sommes au dessous de cent piastres payables comptant, et toutes sommes au dessus de cent piastres à quatre-vingt-dix jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

W. F. C. DUPLESSIS, 6 déc Régistre des Testaments.

SUCCESSION DE COURCELLE.

VENTE par le Régistre des Testaments.—Lundi le dix-huit Décembre 1837, à dix heures du matin, rue du Bassin, entre les rues Toulouse et Saint-Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Félicité C. Dupin, décédée, et pour compte de la communauté qui a existé entre la défunte et son époux survivant, Achille B. Courcelle, une quantité de matériaux et bois de charpente. Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS, déc Régistre des Testaments.

SUCCESSION TOULOUSE—Vente par le registre des testamens.—Le samedi 30 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, pour compte de la succession de feu François Toulouse, les esclaves et biens fonds ci-après décrits, dépendant de ladite succession, savoir:

ESCLAVES.

1 Jean, nègre de 29 ans.

2 Héloïse, griffone, d'environ 17 ans.

3 Eléonore, négresse, d'environ 16 ans.

4 Suzette, mulâtresse d'environ 25 ans.

5 Mary, négresse, d'environ 20 ans.

Conditions: un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur lesdits esclaves jusqu'à parfait paiement.

BIENS FONDS.

1. Un certain lot de terre, situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysées, entre les rues d'Amour et des Bons Enfants, mesurant cinquante sept pieds deux pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur cent cinquante quatre pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, avec les bâtisses.

Conditions: l'acquéreur assumera le paiement: 1o d'un billet de $685 87 1/2, daté le 31 décembre 1831, signé par Laurent Cordier, à l'ordre et endossé par Nicolas Girod, et payable le 31 décembre 1837.

2o. D'un autre billet de $490, daté le 17 mars 1837, souscrit par ledit Laurent Cordier, à l'ordre de Louis Bernard, et payable à un an de date; 3o. et d'un autre billet de $720 75, sous la date du 31 décembre 1831, payable à quatre ans de date, et souscrit par ledit Laurent Cordier; la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2. Un autre lot de terre situé audit faubourg Marigny, ayant (mesure française) vingt cinq pieds de face à la rue des Français, entre les rues de Craps et d'Amour, sur cent cinquante pieds de profondeur, avec les bâtisses, améliorations, dépendances, &c.

Conditions: l'acquéreur assumera le paiement: 1o. de $325, payables le 20 février 1838, cette somme étant le montant d'un billet souscrit par le défunt François Toulouse, à l'ordre de F. Dueoing, sous la date du 20 août 1836—2o. d'un autre billet de $1600, payable le 20 juin 1839, en espèces métalliques d'or ou d'argent, et la balance un quart comptant, et les trois autres quarts restant, à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur ladite propriété.

3. Et enfin un autre lot de terre, situé au faubourg Saulet, rue Barthélemy, même faubourg, mesurant trente pieds de face à ladite rue, entre les rues Constance et des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: un quart comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur ladite propriété.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 24 nov

SUCCESSION DE H. H. ALPUENTE.

Vente par le Régistre des Testaments.

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente, les esclaves suivans en dépendant, savoir:

MARGUERITE, griffonne, d'environ 16 ans.

PHŒBE, négresse, d'environ 40 ans.

MARY ANNE, négresse, d'environ 16 ans, avec son enfant âgé d'un an.

Et la moitié indivise d'un nègre nommé LUC, âgé de 58 ans.

Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets, s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédée Ducatel, not. pub.

W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov Régistre des Testaments.

Succession du révérend Kindelon.

Vente par le Régistre des Testaments.

LE Jeudi, 21 Décembre 1837, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu le révérend Adam Kindelon.

L'esclave JOHN, âgé d'environ 24 ans.

Conditions de la vente—un tiers comptant, et la balance à trois et six mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, notaire public.

W. F. C. DUPLESSIS, 20 nov Régistre des Testaments.

SUCCESSION LYMAN.

Vente par le Régistre des Testaments

LE Mercredi, dix-sept janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la ville, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu William Swan Lyman, la propriété ci-après décrite savoir:

Un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, rue Philippa, entre les rues Girod et Hevia, ayant au pied anglais cinquante pieds de face à la dite rue Philippa, sur une profondeur de soixante pieds, mesure française.

Conditions de la vente—un quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, 13 déc Rég. des Test.

SUCCESSION McALLISTER—Vente par le régistre des testaments—Mercredi 20 décembre 1837, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Alexander McAllister, décédé, à la boutique de charpentier de J. Alston, située rue de Lacourse, entre les rues des Magasins et Constance, les Effets mobiliers appartenant à ladite succession.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, 6 déc Régistre des Testaments.

LANDING from the ship Bordeaux Packet and Comet, the following merchandises, from Bordeaux, 30 casks red wine; 37 half do dry wine; 372 boxes red and dry wine, for sale by

dec 7 A. & Z. CAVELIER.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr. Vente de Syndic.

IL sera vendu Vendredi, 22ème jour du mois de Décembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, daté du 16 novembre 1837, et sous la surveillance du syndic, les propriétés suivantes, abandonnées à ses créanciers par Thomas Soublet.

DEUX LOTS DE TERRE—situés dans le nouveau faubourg Marigny, et désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'Ilet No. 44, entre les rues Morales, Annette, Urquhart et St. Bernard; chacun de ces lots mesurent 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 127 pieds et dix pouces, payable—cinq cents piastres, le sept du mois de mai 1838; et soixante-treize piastres et 33 cents payables le sept de mai 1838, et le reste comptant.

QUATRE LOTS DE TERRE—situés au nouveau faubourg Marigny, et désignés par les Numéros onze, douze, treize et quatorze de l'Ilet numéro dix-sept, entre les rues Champs-Elysées, Français, Morales et Urquhart. Les Nos. onze et douze mesurent chacun trente pieds sept pouces de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de cent soixante pieds anglais; les Nos. treize et quatorze mesurent trente pieds et sept pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces, payable, d'après les conditions suivantes—neuf cents piastres comptant—neuf cents piastres le douze février 1838—neuf cents piastres le douze août 1838, et le reste comptant.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Franklin, No. quinze, Ilet No. quatre, mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, sur une profondeur de cent pieds, payables comme suit: trois cent trente-six piastres et trente-trois cents—1/3 comptant, avec un intérêt de cinq pour cent à dater du vingt-sept septembre dernier jusqu'au jour de la vente, et la même somme payable, le vingt-quatrième jour du mois de mars 1838, et le reste comptant.

Une négresse nommée FROSINE, alias FRANÇOISE, âgée de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; les titres sont seulement garantis. Conditions comptant.

Un nègre nommé ISAAC, âgé de 31 ans, maçon, les titres sont seulement garantis. Conditions comptant.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tréme et désigné par le No. deux, dans l'Ilet No. 61, entre les rues Robertson, Villeré, St Philippe et Ursulines, mesurant trente-deux pieds huit pouces 2/3 de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds, payable—cinq cent neuf piastres et vingt-cinq cents comptant, et le reste à douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, du dix mars 1837.

UN TIERS INDIVIS DE CINQ LOTS désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept, dans l'Ilet No sept, situé au faubourg Marigny. Les lots Nos. trois, quatre, cinq et six, mesurant quarante cinq pieds huit pouces de face chacun, à la rue des Craps, entre les rues Congrès, entre les rues de Craps et Grands Hommes, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds.

Le lot No. sept, formant l'encoignure des rues Congrès et Craps, mesure quarante-cinq pieds huit pouces six lignes de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue Craps, payable deux cent soixante-dix-sept piastres et soixante-dix-huit cents, le six du mois d'avril 1838, et le reste comptant.

DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, face à la promenade Washington, entre les rues St. Avid et Prosper, mesurant chacun, trente pieds de face, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, payables un tiers comptant, et le reste à douze et dix huit mois.

Le crédit accordé sur les propriétés ci dessus mentionnées devra être garanti par billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale sur chacune d'elles séparément, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs sont prévenus d'avoir à se conformer aux conditions ci-dessus dans les dix jours qui suivront la vente, en cas contraire, les propriétés seront revendues, pour leurs comptes et risques sans aucun autre avis. 29 nov—6 1p.

PAR MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu lundi, 18 Déc. à midi à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, QUATRE LOTS DE TERRE de valeur, situés à l'encoignure des rues Victoire et Enghien, conformément au plan exhibé à la dite bourse, et dressé par Joseph Pilié, voyer: ensemble avec les actions à la Banque de l'Union de la Louisiane prises sur ces propriétés.

Le lot No. 1, formé l'encoignure des rues de la Victoire et Enghien, mesure de face 25 pieds 9 pouces sur la rue Victoire; sur 107 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur à la rue d'Enghien, 57 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de derrière, et 102 pieds de profondeur; ensemble avec 25 actions de la banque de l'Union de la Louisiane, garanties par la propriété. La somme de $1,645 63,100 a été [illegible] par la Banque de l'Union de la Louisiane sur les dites actions, payable le 1er Décembre 1838, mais renouvelable à cette époque par portions, conformément à la Charte et les règles de la Banque, pendant le terme de quinze ans; lequel montant devra être assumé par l'acheteur et crédité pour partie du prix.

Le No. 2 est situé auprès l'encoignure de la rue Enghien, mesurant 26 pieds de face à la rue Enghien, sur 102 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec 19 actions à la Banque de l'Union de la Louisiane. La somme de $1,2 37,100 empruntée sur les dites actions, déduite au montant de l'achat, serait assumée par l'acheteur, d'après les règles de la Banque, payable le 1er décembre 1838, avec le privilège de renouveler par portions pendant le terme de quinze années.

LE LOT No. 3, mesure 35 pieds de face à la rue Victoire, sur 102 de profondeur, entre lignes parallèles; avec 18 actions... Sur ce lot se trouve une galerie... propre à une maison convenable pour une famille; trente cinq actions à la Banque de l'Union de la Louisiane sont garanties par cette propriété.

Le LOT No. 4 mesure 27 pieds 4 pouces et trois lignes de face à la rue d'Enghien, sur une profondeur de 118 pieds 8 pouces et 6 lignes du côté et 122 pieds de l'autre; ensemble avec 15 actions à la Banque de l'Union de la Louisiane.

Le reste du montant de la vente après les déductions des sommes empruntées sur les actions, sera payable à un délai qui ne devra pas excéder six, douze, dix-huit mois, les billets à 6 et 9 mois portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et qui seront endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. F. Grima, Not. Public, aux frais des acquéreurs. 15 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Succession de feu Luther Filley.

MERCREDI 27 de Décembre, à 10 heures du matin, au magasin No. 74, rue du Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 27 de Novembre dernier, et sous la direction de l'exécuteur testamentaire, il sera vendu le magasin de Marchandises de la défunte, consistant en une variété d'objets de modes, et de fantaisies, etc. et en broderies convenables pour Dames, etc. etc. en lots convenables pour les acheteurs.

Conditions: Toute somme au dessous de $100 comptant de $100 à 500 60 jours de crédit, au dessus de $500, 90 jours de crédit par billets, bien endossés à la satisfaction de l'exécuteur avec 8 pour cent par année d'intérêt. 14 déc.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Propriété de valeur, au faubourg Tréme, et près du chemin de fer de Nashville.

IL sera vendu, samedi 23 décembre courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis. Un lot de terre qui forme encoignure Bienville et Marais, mesure 60 pieds face à la rue Bienville et 100 pieds à la rue des Marais; sur le dit terrain il y a une maison, presque achevée, de 40 pieds de face à la rue des Marais, divisée en cinq appartements, qui ont bonne cipré et briquetée entre poteau, le terrain est parfaitement remblayé, ceux qui veulent faire une bonne affaire sont priés de visiter l'endroit qui est tout près du dépôt de Nashville rail road.

Acte de vente par devant William Boswell not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Conditions à la vente. 16 déc

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Andrew Bowles vs. Jas. Bell—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 18 décembre prochain, à une heure de relevée.

Le tiers indivis de cinq lots de terre, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, Julie, Magasins et St. Joseph; et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, sur un plan, dressé par Frédéric Wilkinson voyer, et déposé en l'étude de Carlile Pollock notaire public en cette ville, pour recours; les dits lots sont contigus, et mesurent chacun mesure anglaise, 25 pieds, six pouces et sept lignes 2/5 de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles; ensemble, les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Les dits cinq lots, forment ensemble un morceau de terre à l'encoignure des rues du Camp et Julie, ayant mesure Anglaise, 127 pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent pieds de face à la rue Julie, entre lignes parallèles. Conditions: $4077 77 7/9 avec les intérêts à 10 pour cent par an du 26 octobre 1837, 1850 frais de protêt, et les frais de cour, comptant; la balance, payable le 23 avril 1838.

15 nov FRED. BUISSON shérif.

COUR DE DISTRICT—Frédérick Furst contre Jean Baptiste Barnobé et Mathilde Duclos Lamorié, f. d. o. h.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, le mardi 16 janvier 1838, à une heure de relevée, deux lots de terre situés en cette ville au nord du bayou St-Jean et cette ville, formant partie de l'endroit connu sur le nom de Bequeterie de Guéno, et étant une portion de l'Ilet No 23, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général de l'Etat, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, le 20 juin 1835. Lesdits lots sont distingués par les numéros 6 & 7, sur un plan fait par le même arpenteur, daté du 18 avril 1835, et déposé chez le même notaire.

Ladite propriété est de forme irrégulière, et forme l'encoignure des rues Onzaga et Conti, elle mesure environ cent dix-huit pieds huit pouces sur la rue Onzaga, et cent trente-huit pieds à la rue Conti.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Condition:—Comptant. Fréd. BUISSON, 14 déc shérif.

Cour de District.

RICHARD HORROCKS vs EDWIN BIRD. } En vertu d'un ordre de Saisie et de Vente à moi adressé par l'hon. Cour du 1er District Judiciaire. Il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale en cette Ville le Mardi 16 Janvier prochain, à une heure de relevée, un certain lot de Terre désigné par le No. UN de l'Ilet No 21. dans l'ville de McDonogh en cette Paroisse, formant l'encoignure des rues Homer et Madison, mesurant soixante pieds de face à la rue Homer sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Madison—Saisi dans l'affaire ci-dessus. Condition comptant.

14 déc FRED. BUISSON, Shérif

Magasin de Papeterie et de Livres de la 3me. Municipalité.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir, rue des Champs-Elysées No. 23, entre les rues de la Levée et de la Victoire, en face de la maison des chars du Roil Rood Pontchartrain, un magasin de Papeterie et de Livres, comprenant, tout en général ce qui est requis pour ces diverses branches.

Ayant fait son apprentissage dans une des premières maisons de ce genre en cette ville, le soussigné espère, par son expérience, son activité, et son intégrité, mériter le patronage qu'il sollicite en ce moment des habitans de la 3me. Municipalité et du public en général.

On trouvera chez lui constamment tous les articles relatifs aux susdites branches, et il se chargera aussi de tout ordre pour réliure, soit livres de comptoirs ou autres, et d'impressions de toute espèce.

7 nov HERMANN HANKEL.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT, No 22, rue Toulouse.

6 dec

COMBS, JEWELLERY & CO—Received by ship Huntsville, a further supply of plain shell tuck, twist, dressing and back combs, Brazilian side combs, fine gold and common knobs and drops, silver wires, breast pins and finger rings; wisp brooms and hardware wrapping paper, for sale by POLLARD & GREEN, dec 7 No 29 Chartres st.

OUVERTURE DES MAGASINS F. GAILLARDET,

Rue Royale, près l'encoignure Ste. Anne, et rue d'Orléans, maison de St. Vigaud.

ARRIVANT de France par le navire Salem, M. F. Gaillardet a l'honneur d'annoncer qu'il met en vente autant et en tout les Marchandises suivantes, choisies parmi tout ce que Paris a pu offrir de meilleur goût et de plus nouveau. La vente en aura lieu en Gros et en Détail.

Marchandises qui seront vendues au magasin de la rue Royale.

Nouveautés confectionnées pour dames, telles que Robes brodées, Mantelets, Echarpes, Sacs, Colliers, Fichus, &c. &c.

Manteaux de femmes, formes les plus nouvelles, et recommandés spécialement à l'examen des Dames.

Assortiment de Chapeaux de Mme. Hucquet, rue Richelieu, à Paris, et de Turbans pour bal, de Mme. Boudrant.

Broderies de toute espèce, Pavanoux, Cols, Mantilles, Mouchoirs, Robes d'Enfant, Robes de baptême, Robes de bal, &c., &c., des magasins de Mesdames Pardo, Hornagu et Wirnick, à Paris.

Plumes et Fleurs des maisons Chagot et Perrot.

Blondes blanches, Dentelles de tout prix et Rubans pour ceintures et garnitures.

Assortiment complet de Bijouterie fine et de brillants. Parures, Boucles d'oreille et Bracelets d'un goût tout nouveau—Montres d'Oudin, successeur de Bréguet, au Palais Royal—Chaînes de montre et Chaînes-Sautoirs, modèles les plus récents.

Glaces de toutes grandeur, fabrique française.

Gants de peau, pour ville et pour bal, fourrés, extra. Bas et Gants de soie, coton et fil d'Ecosse.

Peignes d'écaille et de buffle.

Parfumerie fine de Demarson. Eaux et Crêmes de toute espèce, Savons, Poudre à poudrer, Fécules, Amidon, Graisse d'ours, la fameuse Pomme. e du Lion et celle du docteur Boucheron pour conserver et faire repousser les cheveux.

Brosses fines pour habits, cheveux, dents, barbe.

Cartonnage de toute espèce; cartons de bureau, à chapeaux, robes, &c.; Boîtes brillantes pour bonbons, &c. &c.

Tabletterie fine; Caves à liqueur, Nécessaires pour Dames, Boîtes à cachemires, Coffrets, Albums, Souvenirs, Carnets de bal, Visites. Cachets, Médaillons, Etuis à cigares et cigarettes, Tabatières, Boîtes à musique, &c.

Portefeuilles en maroquin, Cadres à miniature, Ivoire et Couleurs pour peintres.

Vannerie de toute espèce, Paniers à provision, à bouteilles, Couteaux, Argenterie; Cabas et Petits Paniers fins pour Dames, Corbeilles brodées et festonnées, extra riches. Plumeaux pour chambre et magasin. Tapis en osier avec peintures fines.

Briquets phosphoriques de toute façon, et garantis. Soies et Cordonnets en bottes. Eponges fines pour toilette. Ombrelles variées.

Collection des romans et livres d'histoire en vogue, dernières publications de Paris, comprenant: l'Histoire des Salons de Paris par la duchesse d'Abrantès; Voyages et Mémoires de Marmont duc de Raguse; le Château de St. Germain, les Aventures d'un Renégat et Deux à Deux, par Mme Reybaud; les Mémoires du Diable, par Frédéric Soulié; les Soirées de Jonathan, par Nommier; Nouvelles pour la Reine, par Michel Masson; le Faubourg St. Germain, par le comte de Viel-Castel. Un Cœur pour Deux Amours, par Jules Janin; les Templiers, par Bripet; les Montagnards des Alpes, par Fabre d'Olivet; les Mémoires du Chevalier d'Eon, par Frédéric Gaillardet.—Collection du Musée des Familles et du Magasin Théâtral, avec pièces détachées.

Collection de Gravures et Lithographies nouvelles coloriées, sur tous sujets, encadrées et non encadrées.

Grandes et petites Presses Lithographiques perfectionnées, avec papier lithographique, papier de Chine, encre, rouleaux, Pierres lithographiques de toutes Fontaines-Filtres en pierre, genre Paris.

Bains de vapeurs portatifs, avec appareils complets et perfectionnés.

Cravaches fines pour hommes et pour Dames, Selles, Brides, Harnais complets.

Fouets de Cabriolet, fins et légers.

Cols Cravates pour hommes en soie et crinoline.

Cannes nouvelles, à épée, plombées, &c.

Chapeaux de castor rosé pour hommes.

Objets en bronze, Coffrets, Madones, Pelotes, Chandeliers, Ecritoires.

Droguerie, Biberons et Bouts de sein en liège par Darbo. Pastilles de gomme pectorale. Grains de santé du docteur Franck et Essence érigée du docteur Audin Rouvière, Pâte pectorale de Regnauld, Essence de salsepareille. Pâte tyrlacienne contre les cors Paragouy-roux, et créosote. Billard, contre les maux de dents. Kaïffa d'Orient et Racahout des Arabes.

Graines potagères de toute espèce.

Liquides et Comestibles.

De ... de Rhums supérieurs.

Cerises nouvelles à ...

Liqueurs de toute espèce et ...

... et cruchons de porcelaine; Kirsch ... &c.

Jus de cerises et Jus de groseille framboisé.

Vins de Champagne du plus haut au plus haut prix; Vins de Porto, de Bourgogne, tels que Volnay, Beaune, Chambertin, &c., qualités supérieures.

Marchandises pour hommes qui ne seront essayées et vendues qu'au dépôt de la rue d'Orléans.

Magnifique choix de Robes de Chambre en soie et en velours, avec ornements les plus riches. Manteaux nouveaux, Habits, Pantalons et Gilets pour bal, par les premiers tailleurs de Paris.

Chemises en batiste, percale et coton de couleur.

Assortiment de Bottes fines, Souliers vernis ou cirés, Chaussons pour bal, Pantoufles en maroquin, genre fashionable, et garantis tout ce qu'il y a de mieux.

Cabriolet français, d'un travail achevé. 21 nov—1m

GRAINES DE JARDINAGE ET De fleurs Supérieures.

LES soussignés ayant commencé les affaires dans ce genre de commerce, au No. 80, rue du Canal vis à vis la Banque de Carolton, ont en main un GRAND ASSORTIMENT DE GRAINES DE CHOIX, garanties de la récolte de cette année, espèrent par les soins et l'activité qu'ils apporteront, mériter la confiance du public.

Ils offrent à vendre un assortiment choisi de Dahlia double et Hyacinth, Tulipes, Narcisse, Couronne Impériale, Iris, et d'autres bulbes de fleurs.

De plus—Un assortiment de plantes de jardinage des plus variées, qui seront vendues aux mêmes prix que ceux demandés par Thorburn, à New-York.

Des ordres de la campagne pour les graines seront exécutés avec la plus grande ponctualité, ainsi que les commandes d'arbres, et raisins français.

15 dec—6 PRINGLE & WILSON.

EN débarquement du Bordeaux Packet, de Bordeaux,

100 caisses vins fins,

100 do. caisses à l'eau-de-vie,

25 caisses liqueurs surfines, à vendre par

16 dec NORES & BROCARD, 14, Toulouse.

EN débarquement du brick Comet de Bordeaux.

100 paniers vin de champagne mousseux,

200 paniers d'huile surfine,

50 tierçons vinaigre, à vendre par

16 déc NORES & BROCARD, 14, Toulouse.

EN débarquement du brick Bordeaux Packet, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

50 barriques vin rouge de Bordeaux,

200 demi-barriques vin blanc,

100 paniers champagne lère. marqué,

25 caisses liqueurs surfines de Bordeaux, en bouteilles blanches et capsulées.

10 quarts eau-de-vie cognac fine champagne 1825.

10 paniers huile, première qualité, en bouteille de 23 onces,

200 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile

200 patés truffés assortis } de Fr. Bertrand

10 douzaines fruits au jus assortis } de Nantes.

10 paniers guignolet de J. Colin.

L. L'HOTELIER fils & Co., 16 déc rue Toulouse.

28 SACS café vert de la Havane, première qualité—150,000 cigares de la Havane de première qualité, à vendre par J. ROBERT & Co. 16 déc 47, rue Bienville.

BRODERIES & NOUVEAUTÉS

MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Reform; Broderies blanches pélerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols de pélerines en satin dernier genre; tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toutes... roquin, do en satin, do, ... tes, broderies de ... en fil d'Ecosse unis et à jour, ... unies et brochées, parfumerie fine et commune.

Draps et nouveautés pour pantalons et ... tonnages lins, chapeaux en soie; première qualité, rapières à poignard et autres, bottes, souliers ... ciré et verni, cols, cravattes en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin veau ciré, &c.

Son magasin est rue de Conti, no 44, maison Lachaise 22 nov—1m

SIGNORA ALBINA STELLA, élève de Rossini membre de l'académie philharmonique de Bologne, parlant français, anglais et espagnol, ayant travaillé pendant quatre ans dans les maisons de Mesdames Chégary, Binns et Ohl'l, se propose de donner des leçons de chant aux Dames de la Nlle.-Orléans, soit à leurs maisons respectives, ou à des classes du que se lève-chacune.

S'adresser chez Mr. B. Casey, rue du Camp, No. 19. 29 nov—1m3ps

MR. COURBET, licencié en droit de la faculté de Dijon, France, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue des Français, No. 155. Un cours d'enseignement de la langue française, basé sur la méthode mutuelle. L'arithmétique, l'histoire, la géographie en feront partie. Des leçons de la langue latine seront données à part, aux enfans dont les parents le désireront. M. Courbet donnera aussi des leçons de la tenue des livres Ces cours commenceront le 15 du courant. Lundi 18 du courant il ouvrira un cours de législation, d'après la méthode du professeur Proudhon Pour renseignements, s'en référer à Mr. A. Boutin, rue Royale, encoignure de la rue de la Douane, et à M. Trancour, ingénieur, rue de l'Esplanade. 15 déc—3

BOIS DE CHAUFFAGE chêne et frêne.

Bois de pin pour steam boats et presses à coton.

Charbon de bois.

Planches de pin du Nord.

Coquilles, Sable.

Briques du Lac.

Briques à feu de Pensacole et de Liverpool.

A vendre par CHS. GUFSNARD, Bassin Carondelet, entre Marais et Villeré.

14 déc.

A Vendre par les soussignés en leur magasin, rue Royale, No. 175.

50	caisses liqueurs superfine de Bordeaux,		
20	paniers anisette	do	do,
100	caisses absynthe,		
100	do	Kirchwasser,	
50	do	vin Mercurey,	
45	do	do Chablis,	
40	do	Clos Vougeot—65	do. Chambertin.
50	do	Clos Vougeot,	
25	do	Vin de Tockay,	
500	do	St. Julien, Médoc.	

14 déc C. ROYER & V. LABATUT.

DANSE.

MLLE HANKER, première danseuse au théâtre St. Charles, désire donner des leçons privées de cet art de jeunes jeunes dames. Elle se transportera à leurs résidences, et leur enseignera séparément en classe, comme elles le désireront.

Pour les conditions &c., s'adresser à sa résidence à l'hotel Proctor, au coin des rues Canal et Dauphine. 2 déc—1m

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui a existé entre les soussignés, sous la raison de Forsyth, Goodwin & C., est à dater de ce jour, dissoute par consentement mutuel. Henry Forsyth est chargé de la liquidation et fera l'usage du nom de la dite société, pour clore les dites affaires.

HENRY H. FORSYTH, F. H. GOODWIN, WILLIAM RIDDLE.

Nlle-Orléans, le 9 déc. 1837. 11 déc—6

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Forsyth & Lemerick pour la transaction des affaires générales de la commission à la Nouvelle-Orléans. Leur bureau est situé au No. 23, rue des Magasins. HENRY H. FORSYTH, 11 dec-6 THOMAS LEMERICK.

CONFITURES—... assorties ... à vendre par JOHN BARON & CO. 6 déc No. 86 rue Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Samedi 9 décembre 1837—Wm. Smith vs. ses créanciers, et les créanciers de Richard Pearce & Co—No. 13,646—Présent l'hon Chs. Watts juge—Sur motion de Mr. J. P. Andrews et Chs. Gardner syndics des créanciers de l'insolvable et sur l'enregistrement du tableau de distribution, la cour ordonne que les créanciers dudit insolvable déduisent, dans dix jours de la présente publication, du présent ordre les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé tout à la loi.—Extrait des minutes.

JOHN L. LEWIS, 13 déc—2 1ps Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'Hon. Charles Maurian Juge. No. 10,116.—Henry N. Hart vs. ses créanciers—In re créanciers de Philips & Hart et Henry N. Hart & Co. La cession des propriétés du pétitionnaire étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les créanciers de N. Hart & Co. se réuniront vendredi, le 12ème. jour du mois de Janvier 1838, au bureau de Mr. J. B. Marks, not. pub., afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable. Il est de plus ordonné que J. W. Smith, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés de Henry N. Hart, soient et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour. ARMAND GUYOL. 12 déc—2f 1ps Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—John De Bolt contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu au Greffe de Mr. J. P. Marks, notaire public, le lundi, 15 de Janvier prochain à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Mr. C. H. Langdon Elwyn est nommé pour représenter les créanciers absens.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la dite Cour. Le 1 Décembre 1837.

P LE BLANC. 15 dec—3 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge. No. 9851.—Siméon Enard contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable se réuniront à l'étude de M. Louis Féraud, not. public, samedi le 29 jour de décembre courant, afin de délibérer sur les termes et conditions de la vente des propriétés abandonnées par l'insolvable à ses créanciers.

Par ordre de la cour. J. OLIE, 15 déc—2, 3po député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—L. T. Deleyra vs. ses créanciers—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, 11 décembre 1837.—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que toutes les personnes y intéressées, aient à déduire dans le délai de dix jours, après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément, et le syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure dans cette affaire. Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 11 Déc 1837. (Signé) ARM. GUYOL, 12 déc—3 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Mercredi 15ème. jour du mois de Novembre 1837.—Présent l'Hon. Chs Watts juge—George R. Rountree et Rountree & Godwin vs leurs créanciers Sur motion de Mr. W. C. Micou avocat des insolvables et sur l'enregistrement du certificat du notaire, par devant lequel l'assemblée des créanciers avait eu lieu, montrant que les syndics élus à la dite assemblée, avait manqué de fournir les sécurités exigées par la loi—La cour ordonne qu'une autre assemblée des dits créanciers soit tenue pardevant J. B. Marks, notaire public, le 20 décembre prochain, à 10 heures du matin, afin de procéder à la nomination d'autres syndics.

Extrait des minutes.

18 nov—3 1ps THEO. LEWIS, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse—Pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—No. 6743—François McManus contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition de certains créanciers dans cette affaire, mentionnant la mort de M. A. L. M. Dumarin, syndic; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Francis McManus, ait lieu par devant Théodore Tureaud, not. pub., jeudi 2me jour de janvier 1838, afin de nommer un autre syndic en remplacement du syndic décédé, et pour délibérer sur d'autres affaires mentionnées dans la dite pétition. Il est ordonné que C. Roselius, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour:

Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans le 20 novembre 1837. J. OLIE, 1er déc—3 1ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable C. Maurian, juge—no. 9943—Jno. B. Allen contre ses créanciers—Sur motion de M. G. Schmidt, avocat de l'insolvable, ayant donné à entendre à la cour, qu'informé que l'assemblée de créanciers du dit insolvable, qui devait avoir lieu le 1 novembre courant, ne pourra se tenir, attendu que la publication du dit ordre n'a pas été régulièrement faite—Il est ordonné par la cour que la assemblée soit renvoyée au 11 décembre prochain, en l'étude de Théodore Seghers, not. pub., et qu'en même temps toutes poursuites contre ses personne et propriétés dudit Allen soient suspendues.

Par ordre de la cour, bureau du greffier—Nouvelle Orléans, le 7 novembre 1837. J. OLLIE, 8 nov—3 1ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—No. 10,020—Auguste Bipitat contre ses créanciers et les créanciers de Cazeau et Bipitat—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 22me jour du mois de décembre 1837, au bureau de M. A. Mazureau, not. pub., afin de délibérer sur les affaires dudit insolvable. Il est de plus ordonné que M. Ph. Marsoudet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et, en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour ARMAND GUYOL, 22 nov—10 2po Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession A. Duncan. Mercredi le 27 décembre Courant, à 10 heures du matin, en vertu du décret de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de Jefferson susdite, en date du douze du même mois, je vendrai à l'encan au moulin à scie ci-devant appartenant à Mr. Delasize maintenant au sieur Jno. M. Bach; situé au faubourg Delassize en cette Paroisse, les articles suivans appartenant à la succession de Arthur Duncan, décédé, savoir:

Une forge et accessoire, goudron, suif, ustensiles d'outils, ancres et une chaîne servant à l'attacher, trois cordes de bois, un pièce de cèdre, un cheval, une charrette et harnais.

Conditions comptant.

14 dec—4 F. DUGUE Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Veuve Eugène Bailli.

L'onze de quinze de Janvier prochain (1838) à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse de Jefferson, susdite, je vendrai à l'encan à l'Arcade Bank, à la Nouvelle Orléans le lot de terre ci-dessous décrit appartenant à la succession de feue dame Antoinette Louise Victoire Rouby, veuve d'Eugène Bailly, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec bâtisses et améliorations, situé au faubourg Annunciation, Municipalité No. 2, de la Nouvelle Orléans, mesurant trente pieds de face à la rue Terpsicore, sur une profondeur de cent vingt pieds. Étant la moitié du lot No. 9 de l'Ilet No. 93, conformément au plan du dit faubourg, déposé en l'Etude de Pierre Pedesclaux, notaire, et la moitié du dit lot quotouche au No. 8 du dit Ilet.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance payable à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 déc— F. DUGUE Juge.

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

29 août—6m

TRAITES SUR LONDRES—Directe, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co., 31 oct rue Toulouse, No. 32.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par 27 oct KENNEDY, DUREL & Co 32 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir:

1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr, et François Charbonnet ses cautions.

2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.

Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour les quelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingt-huitième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième.

Signé E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur. MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

22 nov—30

PEIGNES et Bijouteries—Reçu par le navire Huntsville, un assortiment de peignes en écaille tordue; peignes de toilette à baguettes, petits peignes du Brésil, épingles, bagues, &c. à vendre par

7 dec POLLARD & GREEN, 29 Chartres.

PINCEAUX et SOUFFLETS—Reçu par le navire Edwin, un assortiment de pinceaux, à vernir et à marquer, ainsi que des soufflets à vignettes et de diff rens prix, à vendre par

7 dec POLLARD & GREEN, 29, Chartres.

CHARBON DE KENDAL.—Un petit lot de ce charbon, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 6 dec No. 128 vieux Bassin.

MARCHANDISES DE CANTON—Reçues et au magasin—13 caisses de chapeaux d'hommes pour l'été; 2 do do. casquettes; articles très frais pour cette saison; reçus directement de Canton en Chine, par la voie de New-York, et à vendre par

7 déc—1m STEARNS, BROWN & C.

CARRONADES de douze livres, en magasin et à vendre à des prix raisonnables par

7 déc—1m STEARNS, BROWN & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu Samedi 16 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, pour compte et risques de T. R. Hyde, qui a acheté la propriété à une vente faite par Hewlett & Bright, encanteurs, le 10 Décembre 1836, et qui a manqué de se conformer aux conditions de la vente.

Un Lot de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Gravier et de la Levée, et désigné sur le plan original comme le lot No. 2, mesurant dix neuf pieds 5 pouces et huit lignes de face à la rue de la Levée, sur une ligne oblique, et soixante pieds de profondeur et face à la rue Gravier.

Conditions—Un, deux et trois ans de crédit, en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être datés du 10 décembre 1836.

L'acte de vente en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 dec—12

PAR B. SOUNY.

Succession de Théodore Nicolet.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le 21 novembre 1837, il sera vendu en vente publique, le vendredi, 29e. jour du mois de décembre 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Théodore Nicolet:

Un certain navire appelé McLELLAN, classé No. 2, du port de 376 40,95 tonneaux, ensemble avec ses cordages, apparaux, etc. tel qu'il est maintenant au dernier wharf de la Municipalité No. Trois.

L'inventaire de ce dit navire, peut être examiné au comptoir de Théodore Nicolet, rue Bienville no 26.

Conditions—6 mois de crédit en un billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 nov—29

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 15 novembre 1837, il sera vendu, le Samedi, 6 janvier 1838, à la Nlle. Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, les esclaves suivants dépendant de la succession de feu Joseph Chevron, savoir:

1o. CHARLES, nègre, âgé d'environ 55, ans ne disant charpentier.

2o. LINDOR, nègre, âgé d'environ 40, domestique,

3o. VINCENT, " 25, se disant charpentier.

4o. MARIE MADELEINE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse.

5o. MARIE LOUISE, négresse, âgée de 19 ans.

6o. CAROLINE, négresse, âgée de 27 ans, domestique.

7o. MARIE AIMEE, négresse, âgée d'environ 70 ans, infirme.

8o. MARS, nègre, âgé d'environ 30 ans, se disant maçon.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la succession, portant hypothèque et intérêt à dix pour cent l'an en cas de non paiement à leurs échéances jusqu'à parfait paiement, bien entendu que les endosseurs devront avoir leur domicile dans la Paroisse d'Orléans.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov—10

Succession de Mathieu Gueason. PAR DOMINGON & SAMORY.

LE samedi, 6 Janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves de cette paroisse il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la dite succession, les biens ci-après, savoir:

1 Un esclave nommé Mathilde, américaine depuis 15 ans dans le pays, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison.

2. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché, ayant dans son ensemble 140 pieds, 11 pouces, face à la rue de l'Esplanade, sur 119 pieds face à la rue Plauché, 145 pieds sur la ligne parallèle à la rue Plauché et 138 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Plauché; ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus le dit lot, divisé en cinq, conformément à un plan déposé chez le notaire ci-après nommé et qui sera exhibé au jour de la vente.

Conditions—L'esclave un dixième comptant et la balance à 6 et 12 mois; et le terrain un dixième comptant et la balance à 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non-paiement, 10 pour cent par an sera payé sur tout billet non acquitté à l'échéance sans que l'acquéreur ait droit d'en retarder le paiement.

Les actes de ventes seront passés devant Amédée Ducatel, not. pub. 29 nov—31

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, et à la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 34 ans et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Acte de vente pardevant Louis Féraud, notaire public. 21 nov—37

PAR HEWLETT & CENAS. Vente de Syndic.

IL sera vendu, samedi 23me jour du mois de décembre 1837, à la Bourse de l'Arcade, à midi, en vertu d'un ordre de la cour de District, portant la date du 18 du courant, et sous la direction du syndic.

DEUX LOTS DE TERRE, abandonnés par Mrs J. W. Swain & Co, et Swain et Brothers à leurs créanciers.

DEUX LOTS DE TERRE, situés rue du Camp, entre les rues Girod et Poydras, et désignés sur le plan original comme Nos 9 et 10.

LE LOT No 9 mesure 24 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 151 pieds 1 pouce.

LE LOT No. 10, mêmes dimensions.

Les lots ci-dessus se prolongent sur la derrière sur une allée.

CONDITIONS—Un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant J. B. Marks, notaire public aux frais des acquéreurs.

23 nov—36

Vente de la succession de feu Louis Rivas.

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, jeudi 4 janvier 1838, à midi précis, à la Bourse encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Louis Rivas:

1o. Sylvia, négresse d'environ 30 ans, cuisinière, et ses deux enfans, l'un âgé d'environ 13 ans, et l'autre de 2 mois.

2o. Julia, fille de Sylvia, âgée d'environ 10 ans.

3o. Jacob, nègre charretier, d'environ 30 ans, bon ronneur

Conditions: 1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 12 mois, payable en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant L. T. Caire, not. pub. 2 dec—27

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.

27 novembre 1837.

LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une election de onze directeurs, pour servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,

27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour du mois de janvier prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Par ordre,

30 nov JOHN NICHOLSON, caissier.

COUPS A LA BANQUE DES CITOYENS.

CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, du do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J. B. PERRAULT, 29 nov Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANTS

Nouvelle Orléans, le 1er. déc. 1837.

LES actionnaires de cette institution, sont, et demeurent notifiés, qu'une élection de quinze directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la dite compagnie, encoignure des rues Royale et Bienville, lundi 2me jour du mois de janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Par ordre.

11 dec—17 SAM. S. RELF, secrétaire.

Compagnie du Gaz et de la Banque.

11 décembre 1837.

LES livres de transfert pour les actions de cette institution, seront fermés du 25 courant au 1er. Janvier inclusivement. Par ordre de la Direction.

11 dec JOSEPH W. HOUSTON, Caissier.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Francaty, le mulâtre nommé STIFEN, se disant appartenir à M. Jacob Wallins, âgé d'environ 52 ans, taille 5 pieds 5 pouces, figure ronde, lui manquant presque toutes les dents. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 9 décembre 1837

9 dec—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

Le 5 décembre, à 11 heures du matin il a été conduit au corps de garde de la 1re. municipalité, par M. Simon Pierce un beau cheval rouge, les quatre pieds blancs, une raie blanche sur le front; il a été trouvé sur la levée, sans conducteur, et a été conduit à l'écurie de M. Aucha par ordre du capitaine de ... Avis est donné au maître dudit cheval de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.

11 dec

LES frères JANGASSI, arrivés directement d'Italie, offrent à vendre aux dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, un bel assortiment de monuments de toute espèce en marbre et albâtre, ... par eux mêmes, et exposés maintenant à leur magasin, No. 26, rue St. Louis. 7déc—6

$1000 De Récompense

SERONT données pour l'arrestation et conviction des individus, qui ont volé neuf de mes nègres dans la nuit du 9 courant, savoir: Will nègre, âgé de 40 à 50 ans; il a la peau rouge âtre, a environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, parlant lentement; Sarah sa femme, âgée de 33 à 40 ans mulâtresse, grande de 5 pieds 5 ou 6 pouces, et leurs enfans Abraham, Tom, Jim, Grace, Sam, Willis et Anderson, ... Abraham âgé d'environ 17 à 18 ans fluet, complexion rouge âtre, Tom est âgé de 15 à 16 ans, et a une hernie, Jim a 14 ou 15 ans et a un de ses petits doigts estropiés par suite d'une brûlure, Grace a 12 à 13 ans, Sam 10 à 11 ans, et a un de ses doigts coupé, Willis a 6 à 7 ans et a une tache sur un de ses yeux, occasionnée par une brûlure, ce qui a laissé une marque, et Anderson a quatre ans environ.

La récompense ci-dessus sera donnée, pour l'arrestation des dits esclaves et des dits voleurs, et leur conviction, et je donnerai cinq cents piastres à quiconque me ramènera les dits nègres dans le Comté de Montgomery, ou les mettra dans une geôle de l'Etat, de manière à ce que je puisse les avoir.

JOSEPH FITZPATRICK.

Les Capitaines de bâtiments et autres embarcations sont prévenus de ne prendre aucun de dits esclaves sur leur bord, sous les peines prévues par la loi.

déc 14

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toute les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront reçus et exécutés en lui adressant au bureau de la Banque, ... de Carrolton, encoignure des rues Bourbon et Poydras.

SALOMON COHN

PLAQUES—6 ... à vendre par Sieur J. VATINEL, 31 rue Conti

TERMS OF THE ...

SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars per annum, payable ... dollars for the tri-weekly country paper in advance, where no ... subscription will be discontinued until all arrearages are settled. In case of discontinuance, notice, in writing, must be given previous to the expiration of subscription.

ADVERTISING—One dollar per square for first insertion, and half that price for each subsequent insertion. Any material alteration from original advertisements will be charged as a new one. Ten lines or less is a square.

ADVERTISEMENTS ordered to be inserted at intervals, will be charged one dollar per square each insertion.

YEARLY ADVERTISING—Merchants, sixty dollars for English alone, or in both languages, Banks, Insurance Offices, and other public institutions, fifty dollars for English alone, or $80 for both languages. Ship and steamboat agents or commission merchants, sixty dollars for English or $90 for both languages.

MARRIAGES, AND OBITUARY NOTICES, and articles calling the attention of the public, ... cards of passengers, benefits, &c. &c. will be charged one dollar per square, for the English language.

COMMUNICATIONS or Advertisements of a personal nature, when admissible shall be paid double, and in advance.

A deduction of twenty-five per cent will be made to Auctioneers, Sheriffs, Register of Wills and Marshals on sales of Real Estate, ... per cent, in English, on sales of other property.

ADVERTISEMENTS out of the ordinary business of the yearly advertiser, such as sales of ... plantation sales, runaway slaves, estrays &c. will be charged for separately at the usual rates.

ADVERTISEMENTS not specified as to the time to be published one month, and charged accordingly.

No advertisements of bankruptcy will be published in any case, unless paid for in advance, or the payment guaranteed by a responsible person.

Theatres and other places of amusement publishing daily for the season, to be charged for the English alone, and $50 dollars ...

All announcements of candidates for public office, ... charged double the usual rates for advertisements.

FOR BATON ROUGE

And all intermediate ...

The new ... boat Brilliant, master, ... and all intermediate ... on every Wednesday and Saturday ... the morning, and leave Baton Rouge ... and Monday at the same hour.

The Brilliant will take all ... freight, only in the hold.

By this arrangement, passengers ... making a speedy and safe passage ... not be disagreeably necessary ... loaded to the guards with cotton.

All freight must necessarily be ... Tuesdays and Fridays, as none ... morning of starting. In all cases ... paid by shippers when the Consignee is not on board.

Freight landed at plantations ... owners.

For freight or passage apply on board.

N. B.—No debts will be paid ... contracted by order of the captain.

nov—6m

Packets For New York.

To sail punctually every ... the season full or not full.

Ship Orleans, S. Sears, ... 27.

Ship Alabama, C. C. Berry, Dec. 11.

Ship Arkansas, E. S. Dennis, Dec. 25.

Ship Saratoga, W. Hathaway, Jan. 8.

Ship Nashville, D. Jackson, Jan. 22.

Ship Kentucky, J. Banker, Feb. 5.

The above ships are all of the first class, and copper fastened, and built in New York expressly for this trade, drawing but little water, and almost without any detention. The Captains are of great experience and the ships are towed up and down the Mississippi. They have handsome furnished accommodations, ... of the best description ... The Cabin passage is $90 ... and there is no liquor furnished ... For freight or passage, apply to FRANKLIN & AMES ...

nov 14

The ships are not accountable for ... hollow ware, marble or granite ... rust of iron or steel, nor responsible for parcel unless a regular bill of lading ... therefore at the office of the agents.

FOR BORDEAUX.

The fast sailing and ... capt. D. Bingham, will ... 200 bales, and will sail at the ... ter. For passage, having handsome ... Apply on board, opposite the ... nov 21 H. PALFREY.

FOR CHARLESTON

The beautiful A 1 brig ... Ellery, is loading opposite ... the above port next week ... of passage, having good accommodations ... BAILEY & ABBOTT.

dec 13

FOR GALVESTON

The superior and fast ... Geneva, Capt. Abney, ... cargo engaged will meet with ... For balance of freight apply to JAMES REED & Co. dec 13 LEVI H. GALE.

FOR MOBILE

The fast sailing schooner ... Teale, master, will have ... For freight or passage, ... on board, opposite the ... dec 13 E. & J ANDREWS.

FOR SALE—The ... about thirty two tons ... (with) of this port and lately ... armed schooner Brutus.

The A. was built in New Orleans ... of the best materials. For further ... dec JOHN C. ROWLAND.

FOR FREIGHT OR ...

The fine and fast sailing ... Thay, master, is ready ... Apply to the captain on board ... dec 14 R. GRONING.

FOR LIVERPOOL

The. A. 1. ship Tacitus ... has a large part of her cargo ... going on board, opposite the ... remainder of freight or passage ... dec 14 GEORGE GREEN.

FOR NEW YORK

The fine ship cap... Vennard, is ready to ... above port, and will meet with ... or passage apply to ... dec 13

FOR HAVRE

The ship Michigan ... commodate, from 10 to ... ers apply to the Capt Sturgess ... H. C. C...

dec 11

FOR LIVERPOOL

The splendid A 1, ... Welch master having ... cargo engaged, will meet with ... For balance of freight apply ... G...

dec 9

FOR LIVERPOOL

The new and fast ... Boardman master, ... other cargo engaged will ... patch. For balance of freight or passage ...

dec 7

FOR LIVERPOOL

The splendid A 1 ship ... Mason, requires the ... to complete her cargo ... ply to BRANDER, M'KENNA ... or BAILEY ...

dec 7

FOR SAVANNAH

The ... schooner ... the major part of her ... going on board, will ... patch. For balance of freight ... WOOD ...

dec 6

FOR SALE OR ...

Tampico, or any ... The handsome Schooner W... pere, apply to A. CAP...

dec 5

FOR PENSACOLA

The regular packet ... is ready to receive freight ... mediate dispatch. Apply to ... HEFFORD & ...

dec 5

FOR BORDEAUX

The ship Moro C... tively on the 20th ... of cotton to complete ... or passage, apply to P. BORDELAIS ...

dec 4

FOR ST. JAGO DE CUBA

The fine and ... Capital, Windfield, master ... for the above port. For ... to the captain on board, or to ...

dec 2

FOR LIVERPOOL

The A 1 ship Mount Zion ... having the greater part ... engaged, will meet with dispatch ... balance of freight apply to ...

dec 1

FOR LIVERPOOL

The ship Tallahassee ... for freight apply on board ... H. C. C...

dec 1

CLOTHING.—The subscriber ... from his manufactory in ... arrivals, a full and complete ... fashionable clothing suitable for the ... assortment of linen, cotton ... great variety of fancy printed ... of merino, lambs wool, flannel ... and drawers; buckskin jackets ... invalids—all of which are offered on accommodating terms at the corner ... mon streets. nov 17—1m

TANGASSI BROTHERS ... city and offer to the ... New Orleans for sale, a ... variety of Marble and Alabaster ... from Italy, at their store 2... where ... been exposed ...

NOTICE—All persons having ... Estate of Francis Pearce ... notified to hand in the same ... ROBERT WA...

dec 12—6

NOTICE—I hereby forewarn ... trade for three several ... me, 1837, payable in the Co... the Providence in favor of ... we once paid said notes ... to as testimony thereof ... for the whole amount of ... dec 15 ...

IL—200 baskets Bordeaux ... dec 16